



Le Secrétaire général  
01 55 82 83 06  
cabsg@cgt.fr

**M. António Guterres**  
**Secrétaire général des Nations unies**  
**Secrétariat des Nations unies**  
**42nd Street,**  
**New York, Ny 10017**

Montreuil, le 29 novembre 2021

**En 2022, les Nations unies devraient organiser une conférence sur la paix entre Israël et la Palestine et actualiser leur base de données.**

Monsieur,

Cette année, un rapport de la CSI a mis en lumière l'exploitation des travailleurs palestiniens, résultant de l'expansion de l'occupation israélienne et des colonies illégales. Dans un an, nous célébrerons le 75<sup>e</sup> anniversaire de l'adoption de la Résolution 181 des Nations unies (le Plan de partage de la Palestine) et de la création de l'État d'Israël. Pourtant, le peuple palestinien vit toujours sous le joug de l'occupation, pris en étau entre la volonté ou le refus des autorités israéliennes de négocier son avenir.

Aujourd'hui, le processus de paix se trouve dans une impasse. Les négociations n'ont pas abouti à ce que les droits humains internationaux puissent former une base pour atteindre une solution à deux États. Reconnaisant la nature inadéquate du processus de paix au Moyen-Orient et l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations, nous demandons aux Nations unies de relancer en 2022 une conférence internationale pour la paix afin de pouvoir mener une initiative pour la paix fortement axée sur le respect des droits humains de tous les individus. Il s'agit, entre autres, du droit à l'auto-détermination du peuple palestinien, du retour dans ses terres et de sa sécurité face aux violations et aux crimes commis actuellement par les autorités israéliennes. L'heure est venue de reconnaître que l'État de Palestine est un État souverain et autonome, qui doit devenir le 194<sup>e</sup> membre des Nations unies.

Les bénéfices réalisés par les entreprises israéliennes et multinationales dépendent directement de l'annexion des terres palestiniennes et du pillage de leurs ressources naturelles, entravant ainsi le développement économique de la Palestine. À cet égard, les espoirs d'une solution à deux États viable s'amenuisent, alors que l'expansion des colonies illégales se poursuit et que les entreprises continuent, en toute impunité, à soutenir ce processus.

.../...

La Confédération Générale du Travail (CGT) a salué sans réserve la publication de la base de données des Nations unies, recensant 112 entreprises exerçant des activités dans les colonies israéliennes illégales implantées en Palestine. Nous rappelons que le mandat décidé par la résolution 31/36 prévoit une mise à jour annuelle de la base de données et recommande que le Conseil des droits de l'homme établisse un groupe d'expert.e.s indépendant.e.s doté d'un mandat limité pour faire rapport directement au conseil à cette fin. L'ajout et la suppression d'entreprises dans cette base de données tant attendue permettent d'encourager ou de dissuader les entreprises de travailler avec les entreprises israéliennes implantées dans les colonies illégales, tel que mandaté par la résolution 31/36 du Conseil des droits de l'homme.

Une mise à jour annuelle de cette base de données est donc essentielle pour mettre un terme à la complicité des entreprises avec l'occupation israélienne prolongée et les violations systématiques et généralisées des droits humains. Nous demandons instamment au secrétaire général des Nations unies de pleinement soutenir le HCDH dans l'exécution de son mandat, qui consiste notamment à procéder à une mise à jour annuelle de la base de données des Nations unies et à garantir l'allocation des ressources financières nécessaires.



**Philippe MARTINEZ**  
Secrétaire général de la CGT